

# **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

## **NATIONAL OUVERT N° 03/AONO/C-AYOS/CIPM/2025 du 17/12/2024**

### **En procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la piste agricole carrefour Meyeck – Avaze.**

#### **1.0bjet**

Dans le cadre de la campagne d'entretien des routes pour l'exercice 2025, le Maire de la Commune d'Ayos, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la piste agricole carrefour Meyeck – Avaze (église catholique) dans la Commune d'Ayos.

#### **2.Consistance des prestations**

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- L'installation de chantier ;
- La réalisation du projet d'exécution et du plan de recollement ;
- L'aménée et repli du matériel ;
- Le débroussaillement ;
- L'abattage d'arbres ;
- Le reprofilage rapide y compris le curage des fossés et des exutoires ;
- La mise en œuvre d'une couche de roulement en graveleux latéritique ;

- La fourniture et pose de buses métalliques ;
- La construction des puisards en maçonnerie pour buse ;
- La construction des têtes de buse en maçonnerie.

### **3.Cout Prévisionnel**

Le Budget Prévisionnel TTC (FCFA) est de 23 000 000 fcfa.

### **4.Allotissement**

Les travaux concernent un (01) lot unique.

### **5.Participation et origine**

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de travaux publics installés au Cameroun.

### **6.Financement**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget de la Commune d'Ayos, Exercices 2025 et suivants.

### **7.Consultation du Dossier**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos.

### **8.Acquisition du Dossier**

Le Dossier d'Appel d'Offres sera obtenu au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune d'Ayos, d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) F CFA au titre des frais d'achat de dossier.

Lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires devront se faire enregistrer, en indiquant leur adresse complète (Boite postale, Numéros de téléphone, fax Email...).

Cette quittance devra identifier l'acheteur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

### **9.Remises des offres**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au

Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos, au plus tard le **15/01/2025 à 11 heures**, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 03/AON0/C-AYOS/CIPM/2025 du 17/12/2024

En procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la piste agricole carrefour Meyeck – Avaze (église catholique) dans la Commune d'Ayos.

Financement : Budget de la Commune d'Ayos, Exercices 2025 et suivants.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

## **10. Delai de Livraison**

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

## **11. Cautionnement Provisoire**

Les offres devront être accompagnées, pour chaque lot postulé, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivré par une banque ou une compagnie d'assurance agréé et habilitée par le Ministre en charge des Finances pour délivrer les cautions dans le cadre des Marchés Publics. Le montant en FCFA de ladite garantie est mentionné dans le tableau ci-après:

N° Lot	Montant du cautionnement provisoire (garantie de soumission)
Lot unique	Quatre cent mille (400 000) FCFA

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

## **12. Recevabilité des Offres**

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Ces pièces administratives ont une durée de validité de trois (03) mois, cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de l'Appel d'Offres.

### **13.Ouverture des Plis**

L'ouverture des offres aura lieu le **15/01/2025 dès 12 heures** précises dans la salle des actes de la Mairie d'Ayos.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1erétape: Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1),
- 2eme étape: Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)
- 3éme étape: Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

### **14.Critères d'évaluation**

Critères éliminatoires :

- a) Absence du cautionnement provisoire (garantie de soumission) à l'ouverture ou présentation à l'ouverture d'un cautionnement provisoire n'ayant aucun rapport avec la consultation ;
- b) Absence 48 heures après l'ouverture des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception du

- cautionnement provisoire ;
- c) Non-conformité 48 heures après l'ouverture des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception du cautionnement provisoire ;
  - d) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique ;
  - e) Dossier Technique incomplet pour absence ou non-conformité de l'un des éléments suivants ;
    - L'attestation de visite des lieux datée, cachetée et signée par le Maire de la Commune d'Ayos ;
    - Une note d'organisation et méthodologie ;
    - Une capacité de financement ou une ligne de crédit d'au moins sept millions (7 000 000) de FCFA.
  - f) Dossier financier incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes :
    - Une soumission timbrée et signée ;
    - Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
    - Le devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
    - Le sous – détail des prix unitaires.
  - g) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le DQE et le Sous – détail des prix unitaires ;
  - h) N'avoir pas obtenu au moins un total de 11 critères sur l'ensemble des 15 critères essentiels.

Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 15 critères essentiels ci-dessous :

- a) Le personnel d'encadrement proposé sur 11 critères ;
- b) Le matériel à mobiliser sur 03 critères ;
- c) Les références du soumissionnaire sur 01 critère.

## **15. Attribution**

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les critères administratifs, techniques et financiers requis.

## **16. Durée Validité des Offres**

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant

quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

#### **17.Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos.

YAOUNDE Le 17-12-2024

Le MAIRE  
NDONGO BIKO'O PAUL